

GOWLINGS

Montréal, le 9 octobre 2009

1, Place Ville Marie
37^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 3P4
Tél. : (514) 878-9641
Télec. : (514) 878-1450
www.gowlings.com

Paule Hamelin

Ligne directe : (514) 392-9599
Adjoint(e) : (514) 878-1041, poste 65251
paule.hamelin@gowlings.com

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'Énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Objet : Demande relative à la modification des tarifs et conditions de transport d'Hydro-Québec
Votre dossier : R-3669-2008, Phase 2
Notre dossier : L113490003

Chère consœur,

Nous désirons faire suite à notre lettre du 6 août 2009 qui est demeurée, jusqu'à ce jour, sans réponse de la part de la Régie. En effet, nous sommes toujours en attente d'une décision de la Régie à l'égard des contre-expertises produites par le Transporteur dans le dossier mentionné en titre.

Nous sommes toujours également en attente d'une date de conférence préparatoire quant à la poursuite de l'audience dans le présent dossier. À ce sujet, nous tenons à indiquer que le report de l'audience dans le dossier des plaintes de Newfoundland and Labrador Hydro (NLH) contre Hydro-Québec dans ses activités de transport (HQT) (P-110-1565, P-110-1597, P-110-1678 et P-110-1692) a pour effet de retarder l'audience de la cause tarifaire de 2009, ce qui cause un préjudice vu notamment les longs délais qui sont à considérer avant la reprise de ce dossier. Bien que nous soyons sensibles aux raisons qui ont amené la Régie à reporter l'audience dans le dossier des plaintes de NLH, nous tenons à rappeler que la décision de reporter cette audience a néanmoins un impact direct sur la suite du dossier R-3669-2008, phase 2 et qu'il est tout de même incongru de penser que le présent dossier tarifaire de 2010 sera vraisemblablement complété avant le dossier tarifaire 2009 qui avait débuté en 2008.

Ainsi, nous réitérons notre demande auprès de la Régie quant à l'obtention d'une décision concernant la recevabilité des contre-expertises déposées par le Transporteur et la fixation d'une date de conférence préparatoire en vue de la poursuite du présent dossier.

Veillez agréer, chère consœur, nos sentiments les meilleurs.

GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L.



Paule Hamelin

PH : st

c.c. Me Carolina Rinfret et Me Jean Morel
Intervenants